

<https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article7329>

Au journal officiel du 7 décembre 2017

- Actualité - Au journal officiel -



Publication date: jeudi 7 décembre 2017

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale - Tous

droits réservés

Interruption de la navigation le 12/12/2017 pour permettre une manifestation nautique liée à un sommet international dans le département des Hauts-de-Seine

Transports

– Arrêté du 1er décembre 2017 dérogeant à l'article A. 4241-38-1 du code des transports [NOR : TRAT1733355A](#)

Par dérogation à l'article A. 4241-38-1 du code des transports, l'autorisation d'interruption de la navigation prévue à l'article R. 4241-38 peut atteindre exceptionnellement huit heures le 12 décembre 2017, pour permettre une manifestation nautique liée à un sommet international dans le département des Hauts-de-Seine.

Une période de reprise de la navigation peut être prévue afin de permettre le passage des bateaux de commerce.

[L'intégralité du JORF n°0285 du 7 décembre 2017](#)

